

Vendredi 29 octobre 2021

## La Ville de Marseille inaugure son Conseil Communal de Santé

**Le Conseil communal de Santé de la Ville de Marseille, entériné en Conseil municipal, répond au besoin de développer une expertise scientifique, professionnelle et citoyenne locale en matière de santé et d'aide à la décision publique.**

Ce dispositif de concertation sanitaire regroupe scientifiques, associations locales, décideurs publics et citoyens volontaires, qui travaillent de concert sur les problématiques sanitaires propres à la commune.

Le Conseil communal de Santé (CCS) poursuit des objectifs concrets et traduisant une ambition de démocratie sanitaire importante. Pour y parvenir, il est régi par trois principes directeurs qui orientent son action :

- **L'approche globale des questions de santé**
- **Le développement d'une démocratie sanitaire**
- **La réduction des inégalités territoriales et sociales de santé**

Le CCS définit ainsi les axes de travail de la politique sanitaire de la Ville, afin d'établir des propositions concrètes et transmettre des préconisations aux décideurs publics.

**Michèle Rubirola, Première adjointe au Maire de Marseille, préside le comité de pilotage du dispositif, et coordonne les 39 membres du Conseil communal dans leur mission d'expertise, de diagnostic et d'élaboration de préconisations.** Elle porte la voix de cet organe de concertation au sein de l'équipe municipale et des instances de décisions.

La structure fonctionne selon une méthodologie mettant en valeur le travail collectif, avec la composition de groupes thématiques de travail, se réunissant afin d'échanger et formuler les préconisations du Conseil à l'attention des pouvoirs publics. Au total, **39 membres composent les 4 collèges du Conseil communal de Santé** et favorisent **une meilleure concertation sur les problématiques de santé et bien-être à Marseille.**

### Composition du Conseil communal de Santé :

Le CCS réunit **39 membres**, dans **4 collèges** dont la coordination est assurée par un comité de pilotage.

Les collèges du CCS :

- Associations, Fondations et Mouvements citoyens
- Chercheurs scientifiques
- Acteurs médico-sociaux
- Professionnels de santé

Imaginé par la nouvelle municipalité, l'inauguration du Conseil communal de Santé marque la concrétisation et le souhait de la Première adjointe en charge notamment de la santé publique, de la promotion de la santé, du sport santé, du conseil communal de santé, des affaires internationales, de la Coopération, Michèle Rubirola, d'inscrire la démocratie participative dans le champ de la santé à Marseille.

Ce nouvel organe de démocratie sanitaire permet de **co-construire une politique de santé publique plus égalitaire et transparente** avec et pour les Marseillaises et les Marseillais.

**Michèle Rubirola**, Première adjointe au Maire de Marseille, en charge de l'action municipale pour une ville plus juste, plus verte et plus démocratique, de la santé publique, de la promotion de la santé, du sport santé, du conseil communal de santé, des affaires internationales, de la Coopération :

*“Le Conseil communal de Santé de la Ville de Marseille est un projet ambitieux qui se réalise. Il s’agit d’un pas de plus vers la démocratie sanitaire et une politique locale transparente et concertée en matière de santé.*

*Profiter du vivier local d’experts, de professionnels de santé, d’acteurs associatifs, est une chance que Marseille saisit pour permettre aux Marseillaises et Marseillais de profiter de décisions publiques adaptées qui prend en compte les réalités du terrain marseillais, ses spécificités, pour permettre une meilleure égalité devant les soins.*

*Présider ce conseil est une mission que j'honorerai de toute ma volonté, car je crois dans la démocratie sanitaire qu'il prône."*

**Khadidja Sahraoui-Chapuis**, membre du CCS, représentante du collège Associations, Fondations et Mouvement citoyen, directrice de l'association Réseaux 13 (prévention des conduites à risques et promotion de la santé) :

*"Je vois dans le Conseil communal de Santé la garantie de la prise en compte des problématiques de santé des quartiers populaires, mais aussi un groupe de travail décloisonnant les champs et disciplines d'intervention. Lorsque l'on vise la réduction des inégalités en matière de santé, le travail collectif interdisciplinaire est la façon la plus efficiente de travailler".*

**Fabienne Orsi**, membre du CCS et du collège Chercheurs et Scientifiques, économiste et chercheur :

*"A Marseille en particulier, la question d'accès universel aux soins se pose depuis de nombreuses années tellement les obstacles sont nombreux, liés à la fracture sociale et aux inégalités en santé. Ça fait de nombreuses années que nous, chercheurs et associatifs de terrain, disons qu'il est impératif de travailler ensemble avec les élus et les services pour trouver des solutions et lever les obstacles à l'accès universel aux soins. La création de ce Conseil Communal de Santé est une situation inédite et je suis particulièrement ravie d'y participer".*

**Cyril Farnarier**, membre du CCS et du collège Acteurs Médico-Sociaux, socio-anthropologue au LASSA et coordinateur du projet ASSAB (à destination des sans-abris) :

*"Dans mes différents engagements professionnels, mon intention et ma volonté de participer à la vie de la cité est primordiale. La mise en réseau inter-associative mais aussi inter-institutionnelle autour de l'accès aux soins, de leur continuité, de l'accès au droit et sa continuité pour les personnes en situation de grande précarité font partie des causes que je défends au quotidien. Fort de ces deux aspects de ma vie professionnelle, c'était un peu comme une évidence de répondre positivement à la sollicitation qui m'a été faite de participer à ce Conseil Communal de Santé".*

**Jessica Lavigne**, membre du CCS et du collège Professionnels de santé, infirmière libérale (15ème arrondissement), présidente et coordinatrice de la communauté professionnelle territoriale de santé labellisée Actes Santé (association de professionnels de santé libéraux) :

*“Au quotidien, nous organisons les parcours de soins des patients en ville, nous menons des actions de prévention, et améliorons le lien ville-hôpital. J’ai accepté d’intégrer le Conseil Communal de Santé, car à mon sens il permet de réunir autour d’une même table, les différentes expertises capables de proposer des actions innovantes pour lutter contre les inégalités en santé, et notamment dans les quartiers prioritaires de la Ville”.*